

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 MARS 2021

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 12/03/2021, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints
MM. PASQUET Pascal, PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. ALLORENT Patrick, Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine, M. DEVAUX Fabrice

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme DOUARD-LOUBOUTIN Maryline pouvoir à M. DÉSIRÉ Serge

Mme Séverine DESCOUT-SAUVAGE est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en rendant hommage à M. Vanick BERBERIAN, ancien président de l'Association des Maires Ruraux de France et Maire de Gargillesse-Dampierre décédé le 9 mars dernier. Une minute de silence est observée par les membres du Conseil municipal.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2021.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- COMPTES DE GESTION

Après présentation des comptes de gestion du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement par Monsieur le Maire, le Conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement, dressés pour l'exercice 2020 par la comptable des finances publiques, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

III- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Suite à la commission finances du 16 mars 2021, M. le Maire présente le détail des comptes administratifs de l'exercice 2020.

Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement : excédent de 432 225,73 €

Section d'investissement : excédent de 805 637,36 €

Le résultat définitif cumulé (reports et restes à réaliser compris) pour 2020 est de 1 237 863,09 €

Le compte administratif du budget assainissement se résume de la manière suivante :

Section d'exploitation : excédent de 23 568,11 €

Section d'investissement : excédent de 278 601,91 €

Le résultat définitif cumulé (reports et restes à réaliser compris) pour 2020 est de 302 170,02 €.

Le compte administratif du budget lotissement du Bois Rond se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement : résultat nul€

Section d'investissement : déficit de 22 733,65 €

Le résultat définitif cumulé (reports et restes à réaliser compris) pour 2020 est de - 22733,65 €.

Sous la présidence de Mme PILLOT-DUPUIS, première adjointe, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement du Bois Rond pour l'exercice 2020.

IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote des taux d'imposition de 2021 des taxes foncières, les communes n'ayant plus à voter le taux de la taxe d'habitation.

Les taux d'imposition de la commune pour l'année 2020 étaient :

- 23.07 % pour la taxe foncière (bâti)
- 49.60 % pour la taxe foncière (non bâti)

Conformément à la circulaire préfectorale du 23/02/2021 ayant pour objet le nouveau schéma de financement issu de la refonte de la fiscalité locale, le transfert de la part départementale aux communes implique que le taux départemental de 16,21% soit additionné au taux communal pour obtenir le taux 2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide de maintenir les taux concernant les taxes directes locales pour l'année 2021, soit:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,28 %
(part communale : 23.07% + part départementale 16,21%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.60 %

V- AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Budget principal :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé de 432 225,73 €, l'excédent d'investissement cumulé de 784 269,36 €, le montant des dépenses engagées non mandatées de 85 234 €, le montant des recettes à recevoir de 106 602 €;

Vu l'absence de besoin de financement de la section d'investissement au 1er janvier 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter respectivement à chaque section les excédents cumulés.

- Budget assainissement :

Vu l'excédent de la section d'exploitation cumulé de 23 568,11 €, l'excédent d'investissement cumulé de 595 162,86 €, le montant des dépenses engagées non mandatées de 316 560,95 € et l'absence de recettes à percevoir;

Vu l'absence de besoin de financement de la section investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 23 568,11 € pour l'exercice 2021.

- Budget lotissement :

Vu l'absence d'excédent de la section de fonctionnement, il n'y a pas de résultat à affecter pour couvrir le besoin de financement de la section investissement pour l'exercice 2021. Le déficit d'investissement cumulé est de 22 733,65 €.

Il est également décidé de ne pas donner suite à la demande de l'AFM Téléthon, le Conseil municipal préférant apporter son soutien logistique à l'organisation de manifestation dans la commune.

VIII- CHARGES LOCATIVES

Le Conseil Municipal, au regard de la facture d'Engie Home, décide d'établir la répartition des charges d'entretien des installations de chauffage et des chaudières à gaz sur les loyers des logements concernés, à compter du 1^{er} avril 2020 de la façon suivante :

- 4/A rue de la Caserne, pour un montant de 11.36 € par mois
- 4/B rue de la Caserne, pour un montant de 11.36 € par mois
- 3/A rue Pierre Nauron, pour un montant de 11.36 € par mois
- 3/B rue Pierre Nauron, pour un montant de 11.36 € par mois
- 1/B rue des Canards, pour un montant de 11.36 € par mois
- 1/C rue des Canards, pour un montant de 11.36 € par mois

IX- INFORMATIONS DIVERSES

- Compte -rendu de la commission cadre de vie

Madame Séverine DESCOUT-SAUVAGE rend compte de la commission qui s'est tenue le 4 mars 2021

- Service de repas à domicile : Monsieur le Maire précise que les marchés ont été renouvelés. Le lot 1 : confection des repas en liaison froide a été signé avec la société Ansamble et le lot 2, pour la livraison des repas avec l'entreprise Pascal Pasquet. Le prix des repas est de 8,10 € (délibération du CCAS en date du 09/03/2021).

- Remerciements : M. le Maire fait part au Conseil municipal de lettres de remerciement pour l'opération des bons cadeaux.

- Ouvrage de M. Jules Charbit : l'ensemble du Conseil municipal et les secrétaires de mairie tiennent à remercier M. Jules Charbit qui a eu la gentillesse d'offrir à chacun un exemplaire de son dernier ouvrage « Charles Edouard Inspecteur d'assurances ».

AGENDA :

Agenda :

23/04/2021-20h : Conseil municipal

21/05/2021-20h : Conseil municipal

25/06/2021-20h : Conseil municipal

26 au 30 avril 2021 : accueil de loisirs

28 au 30 avril 2021 : stage de cinéma

Séance levée à 22h50.

Le Maire,
François DAUGERON

